



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2019-023

PUBLIÉ LE 15 MAI 2019

# Sommaire

## **DIRECCTE Nouvelle Aquitaine**

19-2019-05-15-001 - Arrêté n° 2019-011 de Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE), par intérim portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de la Corrèze (3 pages)

Page 3

## **Direction départementale des finances publiques de la Corrèze**

19-2019-05-02-001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'annexe II au Code Général des Impôts – Situation au 02-05-19 (2 pages)

Page 7

# DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

19-2019-05-15-001

Arrêté n° 2019-011 de Monsieur Patrick AUSSEL,  
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la région  
Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE), par intérim portant  
subdélégation de signature en matière de compétence  
générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité  
départementale de la Corrèze

PREFET DE LA CORREZE

**Arrêté n° 2019-011**

---

**de Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE), par intérim  
portant subdélégation de signature en matière de compétence générale  
aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de la Corrèze**

---

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, par intérim

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, l'ordonnance relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric Veau en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 mai 2019 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine à Monsieur Patrick Aussel ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 de Monsieur Frédéric Veau, préfet de la Corrèze, donnant délégation de signature à Monsieur Patrick Aussel, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim ;

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim, subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, sous réserve des exceptions citées ci-après.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à l'exception :

- des conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, excepté les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
- des correspondances et décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux directeurs généraux d'administration centrale, aux présidents des assemblées régionales et départementales, aux maires des communes chefs-lieux de département ;
- des arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- des actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail.

### Unité régionale

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe  
Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines  
Monsieur Guillaume Defillon, ingénieur des mines  
Monsieur Hakim Fakheth, attaché d'administration de l'Etat  
Madame Sandrine Sorel, attachée principale d'administration de l'Etat  
Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines  
Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines  
Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines  
Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat  
Monsieur David Santi, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines  
Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe  
Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail hors classe

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

- Compétences sur le champ de la métrologie légale

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2<sup>ème</sup> classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

### **Unité départementale de la Corrèze**

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétence sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail.

### **Article 3 : Dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim donne subdélégation aux agents de l'unité départementale de la Corrèze ci-dessous :

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

pour signer électroniquement tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats et correspondances dans le cadre des missions relevant du traitement de l'activité partielle.

**Article 4** : La secrétaire générale de la DIRECCTE, les chefs de pôle et le directeur de l'unité départementale de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Fait à Bordeaux, le 15 mai 2019

**Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi, par intérim**

  
Patrick AUSSEL

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2019-05-02-001

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'annexe II au Code  
Général des Impôts – Situation au 02-05-19

**Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code Général des Impôts  
**Situation au 2 mai 2019**

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des entreprises</b>
SOULES Pierre	Brive
PARAT Valérie	Tulle
	<b>Services des Impôts des particuliers</b>
MALMARTEL Chantal	Brive
ODRU Françoise	Tulle
	Service des Impôts des particuliers - Service des Impôts des entreprises
DELIOT Patrick	Ussel
	<b>Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine</b>
PELISSIE Marie Laure	Brive
	<b>Service de Publicité Foncière</b>
DEGOT Jean-Paul	Brive
	Service de Publicité Foncière et Enregistrement
GOLD DALG Philippe	Tulle
	<b>Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale</b>
BOURG Alexia	Tulle - Brive
	<b>Pôle Contrôle Expertise</b>
COLAS Christine	Brive
	<b>Pôle de Recouvrement Spécialisé</b>
BRACHET Patrick	Tulle



	Trésoreries
MERMET Jean-Georges	Allassac
FERRER William	Argentat
PLENERT Jean-Christophe	Meyssac
RISPAL Cédric	Bort Les Orgues
GONCALVES Edith	Bugeat
MONTEIL Jean-Christophe	Lubersac
ROUCHETTE Isabelle	Objat
DEBUIGNY Nicolas	Uzerche

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

A Tulle, le 2 mai 2019

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
 Directeur Départemental des Finances Publiques



Jean-François ODRU